Nations Unies

S/PV.7800



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7800e séance

Mercredi 2 novembre 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur l’application de l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2016/840)

Lettre datée du 4 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/891)

16-35693 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2016/840)

Lettre datée du 4 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/891).

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/840, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que sur le document S/2016/891, qui contient une lettre datée du 4 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2016/840), qui couvre la période allant du 9 mars au 20 septembre 2016. Je me réjouis de faire cet exposé à l'occasion de cette séance du Conseil, sous présidence sénégalaise, consacrée à la région des Grands Lacs, ce qui atteste de l'importance que le Conseil continue d'attacher à la consolidation de la paix et de la stabilité dans cette région.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au cours de la période considérée, les pays signataires ont d'une façon générale continué de s'efforcer de mettre en œuvre les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et ce malgré les défis persistants, notamment la présence de forces négatives qui poursuivent leurs activités dans l'est de la République démocratique du Congo.

Pourtant, des efforts ont été de nouveau déployés pour lutter contre ce problème persistant. La coopération entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a été renforcée s'agissant de mener des opérations conjointes contre les forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo, y compris contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les Forces démocratiques alliées (ADF). En outre, les représentants des institutions garantes de l'Accord-cadre – à savoir l'ONU, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) – ont initié une série d'initiatives, y compris des consultations régionales et des visites sur le terrain, pour appuyer l'action menée pour neutraliser les forces négatives.

Cela a conduit, premièrement, à la convocation à Kinshasa de deux réunions d'évaluation sur la mise en œuvre des déclarations de Nairobi, en mai et juin, entre des représentants du Gouvernement et une délégation de l'ancien Mouvement du 23 mars et, deuxièmement, à la tenue d'une réunion, convoquée par mon Bureau, des ministres de la défense de certains États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC à Nairobi le 20 juillet, pour discuter des voies et moyens de renforcer les efforts en cours visant à neutraliser les forces négatives. En outre, en application d'une décision prise au dernier sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, les pays concernés de la région ont aussi œuvré à mettre en place un mécanisme conjoint de suivi pour lutter contre la menace croissante posée par les ADF dans l'est de la République démocratique du Congo et dans toute la région.

Des progrès ont été aussi enregistrés dans le renforcement de la coopération judiciaire dans la région et dans l'ouverture d'enquêtes et de poursuites des cas de violations des droits de l'homme, notamment de violence sexuelle et sexiste. Je note avec satisfaction à cet égard que, du fait des efforts conjoints de mon Bureau, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le réseau de la région des Grands

Lacs pour la coopération judiciaire sera lancé à Nairobi le 10 novembre. Le réseau, formé de représentants d'États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, avec l'appui d'organisations régionales et internationales, contribuera à la lutte contre l'impunité dans la région des Grands Lacs en instaurant la confiance parmi les États membres et en promouvant la mise en œuvre effective des engagements régionaux pris en matière de coopération judiciaire.

Le soutien aux femmes, aux jeunes et à la société civile n'a cessé d'être un important objectif de mon Bureau, comme l'atteste l'importante réunion de la Plateforme des femmes pour l'Accord-cadre qui a eu lieu à Goma le 12 juillet.

Au cours de la période considérée, d'importants efforts ont été déployés pour promouvoir des processus de dialogue sans exclusive dans la région, notamment au Burundi et en République démocratique du Congo. En liaison avec mon collègue, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sidikou, et en application de la résolution 2277 (2016), nous avons pris un certain nombre d'initiatives et déployés des efforts soutenus, notamment par le biais de contacts réguliers avec les parties prenantes nationales et les acteurs régionaux et internationaux, et de la création d'un groupe d'appui international pour promouvoir un dialogue ouvert en République démocratique du Congo, tel que facilité par M. Edem Kodjo au nom de l'Union africaine.

J'ai aussi suivi de très près l'évolution de la situation au Burundi. Le 17 octobre, j'ai rendu visite à l'ancien Président Benjamin Mkapa à Dar es-Salaam pour solliciter son évaluation sincère de l'état d'avancement du dialogue interburundais et des défis auxquels ce dialogue se heurte. Je l'ai encouragé à poursuivre ses efforts visant à créer les conditions propres à un dialogue inclusif sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est. Je note avec satisfaction que le facilitateur compte intensifier ses contacts formels et informels avec les parties prenantes burundaises et les dirigeants de la région. J'ai aussi encouragé les efforts faits par la Communauté d'Afrique de l'Est à l'occasion d'une rencontre avec le Président Museveni à Entebbe le 19 octobre.

Le 26 octobre, soit il y à peine une semaine, j'étais à Luanda pour la septième réunion de haut niveau du mécanisme de suivi régional, présidé par le Président José Eduardo dos Santos. Cette septième réunion avait valeur de symbole, étant donné qu'elle est la première à être organisée par un pays signataire. La réunion du mécanisme de suivi régional à Luanda est venue couronner le processus de réforme des structures de gouvernance de l'Accord-cadre, lancé l'année dernière et approuvé par la sixième réunion du mécanisme à New York en septembre 2015, et par le sixième sommet ordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en juin 2016.

J'ai le plaisir d'annoncer que la participation au mécanisme de suivi régional à Luanda a été appréciable et de haut niveau, ce qui atteste de l'intérêt et de l'attachement continus que suscite l'Accord-cadre. Je tiens à exprimer ici ma sincère gratitude au Président Dos Santos pour avoir organisé cet important évènement et pour avoir mis en branle le processus de renforcement de la prise en main, par les pays signataires, de la mise en œuvre de l'Accord. Je tiens aussi à remercier le Président Sassou Nguesso, de la République du Congo, d'avoir offert d'organiser les prochaines réunions du mécanisme et de son Comité d'appui technique.

Au cours de sa réunion, le mécanisme de suivi régional a examiné et approuvé le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-Cadre, qui a été discuté de façon approfondie par le Comité d'appui technique et par les ministres des affaires étrangères lors de leur réunion. Il a également évoqué les difficultés auxquelles se heurtaient les processus de dialogue et électoraux dans la région, notamment au Burundi et en République démocratique du Congo. Le mécanisme de suivi régional s'est félicité de la signature, le 18 octobre, d'un accord politique global sur la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes en République démocratique du Congo, a appelé toutes les parties à trouver des solutions pacifiques à la crise politique, conformément à la Constitution du pays et à la résolution 2277 (2016) et a, à cet égard, encouragé le Gouvernement et les autres parties prenantes à prendre des mesures de confiance supplémentaires.

Je saisis cette occasion pour réitérer l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour lui demander de continuer à dialoguer avec les parties prenantes politiques, y compris celles qui ont rejeté la dernière série de pourparlers et l'accord qui en a résulté, ainsi que de prendre d'autres mesures de confiance aux fins d'un processus sans exclusive. J'exhorte aussi toutes les parties prenantes à poursuivre leurs objectifs politiques par des moyens pacifiques et par la voie du dialogue.

Concernant la situation au Burundi, le mécanisme de suivi régional a appelé tous les Burundais à chercher des solutions pacifiques à leurs griefs, à s'engager à tenir un dialogue ouvert à tous, et à coopérer pleinement avec le facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est en vue d'accélérer le processus de dialogue.

Les situations de conflit au Soudan du Sud et en République centrafricaine ont également été abordées lors des discussions du mécanisme de suivi régional. En particulier, le mécanisme a reconnu que la présence d'éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) risquait d'exacerber davantage les tensions existantes et d'aggraver la situation au plan de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Les dirigeants ont demandé instamment à la région, aux États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union africaine et à l'Organisation des Nations Unies d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à trouver une solution durable s'agissant de l'expulsion le plus rapidement possible de la République démocratique du Congo des éléments du M/APLS dans l'opposition.

S'agissant de la République centrafricaine, le mécanisme de suivi régional s'est félicité des efforts du Gouvernement visant à promouvoir la réconciliation, et a appelé tous les groupes armés à engager le dialogue avec les autorités nationales aux fins de la paix et de la stabilité. Dans une déclaration faite à cette occasion, le Premier Ministre de la République centrafricaine s'est félicité et a exprimé son appui au travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, dans un contexte de tension renouvelée dans certains parties du pays.

Pour ce qui est des forces négatives, le mécanisme de suivi régional a approuvé les recommandations adoptées à la réunion des ministres de la défense du 20 juillet et s'est félicité de la mise en place du mécanisme commun de suivi sur les ADF. De plus, les dirigeants de la région ont encouragé les efforts visant à promouvoir le rôle des femmes dans les processus de paix et de développement, salué la déclaration issue de la Plateforme des femmes pour l'Accord-cadre à Goma le 12 juillet, et instruit leurs institutions nationales respectives de poursuivre sa mise en œuvre effective.

Enfin, le mécanisme a salué les efforts visant à promouvoir l'intégration économique régionale, notamment le bon déroulement de la première Conférence sur l'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Kinshasa en février 2016, et encouragé à prendre des mesures de suivi pour promouvoir le rôle du secteur privé à l'appui de la paix et de la stabilité dans la région.

J'espère que les décisions prises la semaine dernière durant le sommet du mécanisme de suivi régional seront suivies par une mobilisation vigoureuse et résolue de toutes les parties prenantes. C'est particulièrement important alors que les événements dans la région, notamment les problèmes relatifs aux élections et la menace que posent les forces négatives, continuent de souligner sa fragilité. Il faut déployer des efforts concertés pour éviter que les progrès louables accomplis à ce jour ne soient remis en cause. De mon côté, je continuerai de collaborer avec les pays de la région, les garants et les autres acteurs concernés pour garantir un suivi efficace des décisions du sommet, renforcer la mise en œuvre de l'Accord-cadre et encourager la coopération dans la région.

(*l'orateur reprend en français*)

Je souhaite conclure en remerciant les membres du Conseil de sécurité de l'appui qu'ils apportent sans relâche à la région des Grands Lacs et à l'action que je mène en tant qu'Envoyé spécial. Comme le sait le Conseil, mon bureau a fait l'objet d'un examen stratégique auquel le Département des affaires politiques a procédé comme suite à la résolution 2277 (2016). Je veux espérer que le Conseil accueillera favorablement les recommandations issues de l'examen stratégique, qui visent à renforcer le bon fonctionnement et l'efficacité du Bureau afin de lui permettre de mieux aider cette région dynamique et complexe dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre et la réalisation de ses objectifs en faveur d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables.

Le Président : Je remercie M. Djinnit de son exposé.

Je donne maintenant la parole au membre du Conseil qui souhaite faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je vous renouvelle, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, les meilleurs vœux de ma délégation pour la bonne gestion des travaux du Conseil de sécurité durant le mois de novembre.

Je tiens en premier lieu à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands

Lacs, M. Said Djinnit, de sa présence aujourd'hui et des informations qu'il nous a fournies.

Près de quatre ans après l'adoption de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, l'Uruguay tient à saluer les efforts et l'engagement des parties signataires et des organisations garantes de la mise en œuvre des dispositions de l'accord. L'organisation de plusieurs réunions de haut niveau au cours des derniers mois, notamment le sixième sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, organisé en juin à Luanda, et plus récemment la réunion du mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération tenue la semaine dernière, montre la validité et la pertinence des dispositions de l'Accord-Cadre en tant que plateforme politique et diplomatique pour la lutte contre les problèmes auxquels est confrontée la région des Grands Lacs.

Cela dit, en dépit des quelques progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord, il convient de souligner que le processus visant à rétablir une paix et une sécurité durables dans la région continue de se heurter à un grand nombre de problèmes d'ordre politique, sécuritaire et humanitaire. Comme le signale le rapport du Secrétaire général (S/2016/840), il est essentiel de neutraliser les groupes armés qui menacent la stabilité et, à cet égard, il convient de souligner la fragilité des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, où les agissements des Forces démocratiques de libération du Rwanda et des Forces démocratiques alliées constituent la menace principale.

D'un autre côté, la situation humanitaire dans la région des Grands Lacs est également une source de profonde préoccupation. Plusieurs pays de la région, notamment la République démocratique du Congo, le Burundi, le Soudan du Sud et la République centrafricaine, sont confrontés à de graves problèmes humanitaires, comptant des millions de personnes déplacées dont ils ne parviennent pas à satisfaire les besoins humanitaires les plus élémentaires.

Sur le plan politique, les processus de dialogue engagés dans certains pays de la région n'ont pas encore donné de résultats significatifs. Quoi qu'il en soit, je rappelle l'importance d'un dialogue politique ouvert et pacifique entre toutes les parties intéressées, tout en garantissant la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous ne devons pas nous lasser de répéter que le dialogue est le seul moyen de régler les différends.

À cet égard, l'Uruguay lance un appel aux gouvernements de la région et à la communauté internationale dans son ensemble afin qu'ils unissent leurs efforts pour promouvoir la stabilité politique et sociale de la région des Grands Lacs, sur la base du strict respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des pays voisins et d'un engagement renouvelé à ne pas tolérer ou appuyer de quelque manière que ce soit les groupes armés actifs dans la région, et en garantissant la protection des civils et le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens, sans distinction.

Pour terminer, l'Uruguay prend note des recommandations formulées dans la lettre du Secrétaire général en date du 4 octobre (S/2016/891) en ce qui concerne le renforcement du rôle de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. À cet égard, je tiens à souligner que, de l'avis de ma délégation, plusieurs de ces recommandations sont très pertinentes et méritent d'être dûment examinées par le Conseil.

Enfin, sachant que nous sommes aujourd'hui le 2 novembre, Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, nous voulons envoyer un message de solidarité et dire à quel point nous apprécions le travail des journalistes à tous les niveaux, qu'ils couvrent des conflits ou des processus politiques. Une grande partie de ces informations, de même que la transparence, la passion et la sincérité avec lesquelles travaillent les journalistes sont des outils souvent très utiles pour le travail du Conseil de sécurité.

Le Président : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.